

**Les violences sexuelles faites aux femmes en Algérie :
Réflexion à propos d'un cas d'abus sexuel intrafamilial.
Sexual violence against women in Algeria:
Reflection about a case of intrafamily sexual abuse**



Lounes LALLEM *

Maitre de conférences classe B à université Mouloud Mammeri, Tizi Ouzou, chercheur associé au laboratoire pluridisciplinaire des sciences de l'Homme, Environnement et Société (Algérie).

lounes.lallem@ummto.dz

Date de soumission: 20/09/2021 date d'acceptation: 29/12/2021 Date de publication: 04/05/2022



Résumé:

L'objectif de cet article est de démontrer dans la mesure du possible les effets du traumatisme psychique sur la femme algérienne suite à une situation d'inceste père-fille. Pour ce faire nous avons utilisé une approche clinique, dans laquelle nous avons eu recours à l'analyse de contenu d'un entretien clinique de notre pratique.

Les éléments relevés ont bien montré que le viol entraîne des troubles psychotraumatiques, ce qui nous laisse découvrir le tabou de l'inceste, le silence qui l'entoure, l'ambiguïté de la transgression de cet interdit dans notre société, du moment que la famille est défaillante dans sa fonction de pare-excitant face à l'effroi de l'inceste Père-fille.

Mots clés: effroi - entretien clinique- inceste- traumatisme psychique, violence.

Abstract:

The aim of this paper is to clarify the impact of psychological trauma on the Algerian women in a position of incest father /girl . Based on clinical approach, using a single case study of our practice daily is centered on a history of a clinical case.

Selected items about the case, made it clear that sexual abuse leads to the emergence of same-shock disorders, what makes us discover the nature of the taboo on incest and as well as the silence about the theme of the one hand, and uncertainty concerning the violation of this forbidden in

* *Auteur correspondant*

our society, the fact that the family failed to function repelle of excitement in front of stunned psychological incest father/ girl.

key words: Clinicial interview, Dread , incest, psychological trauma, violence.

Introduction:

Dans notre société à culture arabo-musulmane, l'interdit de l'inceste est catégorique. De plus, sa prohibition s'étend plus largement de la parenté de sang à la parenté de lait car comme l'explique Bouhdiba (1975, p.26) : "les nourrissons d'une même nourrice sont considérés comme frères et sœurs même s'ils n'ont pas tété ensemble". Aussi, le prophète Mohamed (SAWS) cité par Razi et rapporté par Bouhdiba (op cit p26) nous renseigne clairement par cette parole sacrée sur l'interdit infligé aux nourrissons d'une même nourrice: « les interdits du lait sont identiques aux interdits de sang ».

L'inceste est aussi frappé d'interdit et sa conception est très élargie, des ascendants et descendants, tous les proches familiaux jusqu'aux liens de lait. Malgré toutes ces interdictions, l'inceste existe en Algérie, mais est-il signalé ? C'est le silence. Frappée d'anathème, tabou par excellence, la violence sexuelle exercée sur les enfants et les adolescents est tue. Son dévoilement entraîne la honte et le déshonneur et peut avoir des conséquences fâcheuses sur l'intégrité de la famille. Concernant les victimes, le viol extra ou intra familial entraîne de graves incidences psychologiques au vu de leur vulnérabilité et de leur moindre combativité.

Cette forme de transgression est devenue une réalité pénible et difficile à contenir parce qu'elle est marquée par le sceau de la honte et du silence. Ce silence qui entoure l'inceste est dû essentiellement à deux raisons :

- La première a pour but de sauvegarder la famille.
- La seconde est la peur du scandale et du regard social sur la famille et la victime.

De plus, selon certains auteurs, la révélation d'un tel acte est souvent une manipulation à des fins personnelles, comme dans le cas du divorce par exemple. C'est ce que Kinoo et Viaux (2003, p.43-44) ont confirmé : « l'abus des plaintes pour inceste est l'une des exploitations contemporaines pour régler les conflits entre adultes (...) et qu'un parent abuse d'une telle situation pour éliminer l'autre de la vie de l'enfant »

Plusieurs études récentes ont montré également qu'une expérience incestueuse ne peut aller sans conséquences sur la vie de la victime à court et à long terme. Certaines de ces conséquences sont limitées, affectant la victime elle-même et qui peuvent se traduire par différents

symptômes semblables à ceux d'un Etat de Stress Post Traumatique (ESPT), d'autres illimitées affectant plus largement la victime et son entourage. Nous lisons à ce propos chez Pahlavan (2002, p.162) que ces victimes : "présentent des symptômes post-traumatiques de stress : cauchemars, sommeil perturbé, anxiété (...), perception de soi inadaptée, comportement d'évitement et relations interpersonnelles perturbées, mémoires et pensées fragmentées (...) les victimes se sentent coupables et honteuses". Ces conséquences peuvent atteindre la personne et on ne peut prévenir ni leur gravité ni leur évolution clinique, car dans l'inceste les séquelles peuvent se révéler immédiatement comme elles peuvent rester latentes et n'apparaîtront qu'ultérieurement après de longues années (Couchard, 1988).

C'est ainsi, que l'envie de découvrir et de connaître ce tabou de l'inceste, le silence qui l'entoure, l'ambiguïté de la transgression de cet interdit dans notre société, ont motivé le choix de cette réflexion.

Précisons avant de continuer que nous allons nous intéresser aux paroles d'une jeune femme victime de violences sexuelles, plus particulièrement d'abus sexuel intrafamilial qui constitue notre angle de démonstration, à qui nous avons fait passer trois entretiens cliniques¹. Précisons aussi qu'il est très difficile de venir consulter et/ou demander de l'aide en qualité de femmes victimes de violences sexuelles car, pour la plupart d'entre elles, il s'agit de ne pas divulguer un « *secret familial* » (Belarouci, Ferhat, 2001, p.12). Même si elles se retrouvent dans un Centre d'accueil pour jeunes filles et femmes victimes de violences et en situation de détresse², elles refusent le plus souvent de se livrer. La honte, la culpabilité constituent souvent des résistances qui les empêchent de se confier à des inconnus – psychologues, chercheurs, etc... en dépit de leur détresse psychique avérée

On se propose donc d'évaluer le coût de la souffrance lié au discours que la victime d'abus sexuel intrafamilial développe à propos de sa situation. Comment cette femme réagit-elle aux violences sexuelles qu'elle a subit? Peut-elle bénéficier d'un support familial dans une société où la famille reste une institution forte ?

Présentation de la patiente :

¹ Dans le cadre de la cellule d'aide aux femmes victimes de violences et en situation de détresse afin de permettre la procédure : Accueil, écoute, contenance et proposition de placement institutionnel des femmes respectives.

² Etablissement relevant du ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme en Algérie.

Il s'agit d'un inceste père/fille. M est âgé de 25 ans. Son niveau scolaire est de 9ème année fondamentale. Ses résultats scolaires sont moyens. Elle est l'aînée d'une fratrie composée de 4 enfants dont une sœur, un demi-frère et une demi-sœur. Elle ne présente aucun antécédent pathologique mental ou organique.

Elle décrit son enfance comme une enfance sans problème, plutôt heureuse jusqu'à l'âge de 12 ans. Elle a vécu avec sa mère et sa sœur. Son père par contre a des antécédents judiciaires. En effet, il a déjà été emprisonné pour une affaire d'agression sur deux filles, la raison pour laquelle, la mère a divorcé de lui.

La mère de M est morte d'un cancer alors que celle-ci n'avait que 6 ans, ce qui l'obligea d'aller vivre avec sa sœur chez leur père remarié.

Au début, les relations étaient bonnes jusqu'à ce qu'à l'âge de 12 ans. Dès lors, la situation familiale est allée en se dégradant et la relation avec le père est devenue de plus en plus mauvaise. Elle se plaint de maltraitance et de violence physique de la part d'un père alcoolique, chômeur, toxicomane. Incarcéré pour affaire de mœurs, il a en effet violé ses trois belles sœurs, l'une d'entre elle a même eu un enfant avec lui. Par ailleurs, son propre père a lui aussi violé la sœur de l'abuseur. Précisons enfin que le père de la victime s'est montré violent à l'égard de ses sœurs (les sœurs de la victime) alors que les garçons n'ont jamais été inquiétés. Pourtant d'après M, le père était tendre et même gentil avec elle.

Le père de M est aujourd'hui en prison après le dévoilement de l'inceste pour une peine de dix ans. Après le dévoilement et pendant la procédure judiciaire, M et sa sœur sont restées chez leur grand-mère jusqu'au jugement final alors que sa demie sœur est restée, elle par contre, auprès de sa mère génitrice c'est-à-dire la deuxième femme de son père qui a refusé de s'occuper de M et de sa sœur quand le père a été incarcéré. Après la condamnation du père et son incarcération, la grand-mère, par peur que son mari (le grand père de la victime) n'abuse des filles, a préféré les abandonner, ce qui eut pour cause leur placement dans un foyer pour enfants abandonnés pendant presque un an.

Ensuite, elles ont été transférées au Centre de Rééducation Spécialisée où elles vivent toutes les deux actuellement.

Description de l'événement :

Les faits incestueux remontent déjà à plusieurs années. La victime se souvient très bien des fois où son père a essayé d'abuser d'elle. Elles sont au nombre de cinq, mais étalées sur des périodes dispersées.

A chaque fois le père trouve un prétexte pour qu'il reste seul avec la victime, il participe même à créer ces circonstances. La première fois,

c'était lorsque la victime était en 7e A.F, quand ils ont eu un nouveau logement et où il a promis à la victime qu'elle sera la première personne à le visiter. C'est alors qu'elle a accompagné le père.

La seconde, à la fête de l'Aïd où son père a obligé sa femme et les autres enfants à quitter la maison pour aller rendre visite à la famille. A cette occasion il a exigé que seule la victime devait rester pour qu'elle s'occupe de lui.

La troisième fois a eu lieu une nuit où la belle mère était absente.

La quatrième fois, lors de leur déménagement pour leur nouvelle maison où la victime était seule avec son père.

La dernière fois enfin, lorsqu'elle était en 9e A F. Ça s'est passé lors des vacances d'été, cette fois l'abus est accompagné de violence physique comme réaction à la résistance de la victime. Le père a en effet battu à coups de poings et de pieds la victime, pour l'enchaîner ensuite durant toute la nuit.

Le matin elle s'est enfuie chez sa tante paternelle (victime elle aussi d'inceste), à qui elle a raconté toute son histoire. Cette dernière lui a conseillé d'aller dénoncer le père. Ce qui a été fait. Le père interpellé nia les faits et accusa sa fille d'être mal éduquée.

La plupart des membres de la famille, même la famille élargie, sont convaincus de la vérité des faits racontés par la victime compte tenu du passé du père. Pour eux, il est possible sinon certain qu'il est capable d'accomplir un tel acte.

Cependant, seule la belle-mère a blâmé la victime de n'avoir parlé plus tôt des actes du père au lieu de le dénoncer, en arguant qu'elle était capable de mettre fin à ces abus sans qu'elle perde son mari.

Malgré la conviction de tous quant à l'innocence de la victime, personne n'a voulu d'elle chez lui après qu'elle ait été abandonnée. Cependant, la victime a refusé lors des entretiens de parler de la nature des actes abusifs. Mais nous pensons que la condamnation du père s'était appuyée sur des preuves tangibles qui ont été prises en compte par le tribunal.

Enfin, la victime considère l'absence de sa mère comme la cause de l'inceste, pour elle " si elle était vivante, le père n'aurait jamais osé s'approcher d'elle".

Circonstance et cadre de la rencontre avec notre patiente :

Intéressons-nous au cas de M, qui me semble bien rendre compte de l'ampleur du phénomène de l'abus sexuel intrafamilial. M se présente au

Service de l'Observation et de l'Education dans le Milieu Ouvert Soemo¹ en Algérie, auprès de ma collègue Mme Dj qui me l'adresse pour un examen psychologique dans le cadre de la cellule des femmes victimes de violences et en situation de détresse. Déjà préparée par sa psychologue à l'orientation chez un autre collègue, la patiente, met en avant ses difficultés d'être, de vivre et surtout de parler qui ont déjà compromis son existence. Elle risque, suite à cette situation d'inceste de perdre son identité selon ses dires à chaque fois qu'elle y repense, ce qui attise son angoisse d'ailleurs.

Clinique de l'entretien:

Nos entretiens sont situés dans une perspective de la clinique thérapeutique basée sur l'étude de cas. Sous le terme « d'étude de cas » apparaissent deux activités distinctes.

L'une est un « *mode de travail clinique permettant le recueil (voire l'accueil) de données concernant un sujet ; ces données doivent être riches [...], diversifiées [...], subjectives (critère de la représentation du problème par le sujet), étendues (critère de la totalité et de l'histoire). L'autre activité est la production par le clinicien d'une représentation ordonnée, explicative, qui rende compte des éléments déterminants de l'histoire et de la subjectivité de la personne concernée. Cette représentation doit satisfaire aux principes de totalité (ne pas isoler les symptômes considérer le sujet comme une totalité) et de singularité (c'est la personne qui importe avec ses spécificités, son originalité, son histoire) ».* (Marty, 2009, p.50). Avec ces deux volets, l'étude de cas est « *par ailleurs utilisée à plusieurs niveaux de la psychologie : l'activité clinique professionnelle d'abord, l'activité de communication entre praticiens (exposer un cas, échanger autour d'un cas), l'activité de connaissance (le cas dans la production et la validation de théories)*». (Ibid. p. 50).

Démarche d'analyse de l'entretien :

Nous avons choisi une analyse de contenu qui nous a semblé adéquate et qui est basée sur l'analyse classique de Mucchielli dont la démarche se fonde comme il l'a décrite (1977, p.51) sur l'analyse des catégories et sous catégories du discours énoncé par un sujet à l'issue d'une rencontre balisé par un cadre éthique et déontologique.

Le regroupement des unités en catégories :

¹ Service relevant du Ministère de la solidarité nationale, de la famille et de la condition de la femme en Algérie, qui a pour mission : La prévention et la sauvegarde contre les violences à l'égard des enfants, des femmes et la famille en Algérie.

Catégorie A : les conséquences symptomatiques liées au traumatisme de l'inceste :

Catégorie B: les conséquences psychologiques:

Catégorie C : conséquences relationnelles:

Catégorie D: les conséquences sociales :

Qualification des contenus :

Les conséquences symptomatiques liées au traumatisme:

En sachant que les faits d'un traumatisme sexuel font symptôme dans un syndrome de répétition, nous constatons, d'après l'analyse des entretiens, l'existence chez la victime de quelques conséquences symptomatiques liées à l'expérience incestueuse et précisément à son évocation.

En effet, la victime souffre de la reviviscence des troubles liés au traumatisme auparavant vécus lors des pratiques incestueuses qu'elle exprime par : *"je suis en train de vivre la même situation", "tout cela est dans mon esprit", "je ressens ces mêmes sentiments comme auparavant"*.

Cette reviviscence, un peu lointaine, du traumatisme semble avoir à présent un impact négatif sur la victime qui dit à ce propos : *"cela me fait mal", "je sens que ça ne va pas du tout"* et qui se manifeste à travers les troubles du sommeil manifestés par des insomnies fréquentes (*je ne dors plus la nuit*), des troubles fonctionnels surtout respiratoires (*quand je pense je me sens étouffée, je ne peux pas respirer*), un état de stress permanent et une angoisse reflétée par les paroles de la victime comme le fait de dire : *"depuis que j'ai commencé à me souvenir je suis très angoissée"* troublant ainsi la pensée de la victime concernant le sens de cet acte (*je me demande toujours pourquoi il m'a choisi, moi*).

Cette réactivation de la situation incestueuse, à cause des entretiens qui l'obligent à se souvenir des faits passés, a engendré également un comportement d'évitement traumatique manifesté par une tentative d'effacer complètement ce traumatisme (*je n'aime pas parler ou me souvenir de ces choses, je ne veux plus me rappeler*). La victime vit donc presque les mêmes moments qu'auparavant, avec les mêmes symptômes qui surgissent. Si bien qu'elle préfère ne plus parler de ces choses dont même l'évocation lui fait revivre les premiers sentiments désagréables dont elle était la proie.

Ainsi, même si ces faits ne sont que des reviviscences, des souvenirs de l'acte incestueux, les troubles symptomatiques du traumatisme sont présents, ce qui signifie que leur impact est considérable et que la victime malgré le temps passé souffre toujours même si c'est à un degré moindre.

Les conséquences psychologiques:

Tout traumatisme sexuel constitue une atteinte à l'organisation psychique et à l'adaptation psychologique de la victime et ce à un degré différent.

De ce fait, nous constatons de l'analyse quantitative la prédominance de cette catégorie qui reflète une diversité dans l'état d'adaptation psychologique de la victime. Le sentiment de culpabilité est assez apparent mais il ne concerne pas les pratiques incestueuses en elles-mêmes, le dévoilement et l'incarcération du père, mais plutôt ce qu'un tel acte a pu engendrer sur l'ensemble de la famille. La victime se sent coupable d'avoir été la cause de l'éclatement de la famille (*de temps en temps je me culpabilise d'avoir participé à la destruction de ma famille*), du placement au Centre de Rééducation Spécialisée de sa sœur abandonnée elle aussi par la famille qui se trouve à la fin sans avenir et aussi d'avoir privé ses frères et sœurs de leur père au moment où tous ont besoin de lui (*je sens que j'ai privé mes sœurs de leur père*). Ce sentiment qui s'empare de la victime est dû essentiellement à la situation actuelle de toute la famille.

Cependant, il nous est apparu à travers les entretiens que la victime ne se sent pas coupable que ce soit d'une manière ou d'une autre de la situation du père qui est pour elle le premier responsable. Elle considère, en effet, que tout est de sa faute et qu'il mérite un tel châtement, comme elle le considère par ailleurs comme étant le principal responsable dans la réalisation de l'inceste (*moi je n'ai rien fait, c'est mon père qui m'a agressé, c'est lui qui nous a séparés*).

De plus, la victime ressent un sentiment de peur, d'impuissance et d'insécurité, sentiments qui sont les plus manifestés à travers la peur des autres (*j'ai peur des gens*), la peur que soit découvert un jour ce qui s'est passé. Cette peur peut constituer en elle-même une barrière devant la victime entraînant un fort sentiment d'impuissance (*je n'ai rien à faire*) qui bloque toute réalisation des rêves, des désirs, et des projets de la victime et qui empêche même toute confirmation narcissique pour la victime avec l'apparition à un degré moindre d'une faible estime de soi (*qui veut d'une femme comme moi*).

A cela s'ajoute un sentiment de perte et d'abandon (*à présent je suis seule, je n'ai personne avec moi. Avant cette affaire j'avais une amie, après elle m'a laissée tomber*) dû au début au comportement d'autrui après le dévoilement de l'inceste (*je n'ai plus de relation avec ma famille, ma famille ne veut plus de moi chez elle*), ensuite aux conditions de vie nouvelle au centre (*personne ne me rend visite, j'avais une amie, nous étions intimes puis elle m'a quitté*) et qui a entraîné entre autres, la victime dans un état quasi dépressif "*à présent tout est perdu, j'en ai*

marre du centre, je déteste la vie", ce qui a engendré non seulement un trouble comportemental (des fugues répétitives du centre), mais qui l'a même poussé à une tentative de suicide.

Cependant, le sentiment de ne pas être responsable de l'inceste (*moi j'ai rien fait. Je ne suis pas coupable*) dû probablement au fait que la victime ne met pas en cause son corps comme étant un élément provocateur qui a pu jouer un rôle quelconque dans le passage à l'acte de l'abuseur, a peut-être permis à la victime de conserver une bonne image du corps, image demeurée intacte et même plus valorisée (*je me sens bien, j'ai un beau corps*). Ce qui ressort de notre observation lors des entretiens où la victime s'occupe trop de son physique, elle n'a d'occupation que pour sa beauté, ne lit que les journaux qui parlent de la femme, de la beauté, et de la sexualité. Aussi, sur le plan sexuel nous pouvons déduire l'existence de quelques troubles dans l'identité sexuelle de la victime allant de la curiosité sexuelle qui s'est accrue jusqu'aux rapports homosexuels où la victime cherche coûte que coûte ces rapports qui ont été, semble-t-il réalisés, avec les filles du Centre de Rééducation Spécialisée (*j'ai eu des rapports avec une fille du centre*). Tout cela a pu engendrer un conflit intense de rivalité féminine entre notre patiente et sa partenaire dans ses pratiques homosexuelles, ce qui peut expliquer sa préoccupation excessive pour son corps.

La victime nie explicitement ses désirs sexuels et insiste sur sa répugnance et sa haine envers la sexualité en arguant qu'elle : *"détestait la sexualité et aujourd'hui encore plus"*, ce qui peut être considéré comme une simple défense contre ses désirs sexuels. De plus, en ce qui concerne l'image du sexe opposé (l'homme comme futur partenaire sexuel) exprimée d'ailleurs lors des entretiens, elle est considérée comme normale, même positive et valorisée (*les hommes ne sont pas les mêmes, il y a les bons et les mauvais*), ainsi que pour le désir de parentalité qui est clairement exprimé par la victime (*j'ai envie d'avoir une famille et des enfants*), désir qui ne peut se réaliser qu'en rapport avec une sexualité normale. Tout cela peut signifier que globalement la vision de la victime concernant la sexualité n'a pas changé ni n'a été altérée.

Les conséquences relationnelles:

Il nous semble que les conséquences relationnelles occupent une place importante parmi les conséquences de l'inceste sur la victime en affectant ses relations et ses interactions avec autrui. Cela s'est manifesté dès le début des actes incestueux à travers les modifications apportées aux relations de la victime avec l'abuseur, puis avec autrui suite au dévoilement de l'inceste. Ce dévoilement semble avoir fait apparaître

plus la souffrance psychique de la victime et la rend collective du fait qu'il engendre aussi une souffrance pour les autres personnes proches d'elle.

En effet, avant l'abus, la victime avait une très bonne image de son père abuseur, valorisante même (*autrefois il était bon et tendre, il est grand (...), mes amies m'envoulaient d'avoir un tel père*). La victime avait donc de bonnes relations affectueuses et des sentiments positifs d'amour éprouvés intensément envers ce père qui représentait tout pour elle (*avant ma relation avec lui était bonne, il était tout pour moi dans cette vie*). De même en ce qui concerne les relations avec les autres, la victime était sociable et responsable (*avec mes amies nous étions très intimes*).

Les relations avec le père abuseur ont commencé à se modifier dès le commencement de l'abus et après le dévoilement de l'inceste. L'image du père s'est dévalorisée. Les sentiments à son égard sont devenus des sentiments négatifs, de haine même (*après cette affaire je ne ressens rien envers lui, je le déteste*). Ce sentiment de haine hante la victime au point qu'elle désire sa mort (*je lui souhaite la mort*) car elle ne peut lui pardonner son geste. A présent elle n'a aucune image du père (*pour moi il n'existe pas*), cela pourrait être un refus d'imaginer l'existence d'un tel père auparavant idéalisé.

De plus, après le dévoilement nous constatons une rupture totale des relations paternelles de la victime et jusqu'à présent, il n'existe aucune relation avec le père abuseur.

Le père lui-même (son existence) ne signifie rien pour la victime (*il est ni mort ni vivant*).

Et même l'idée qu'un jour il va sortir de la prison l'effraye (*j'ai peur de lui si un jour il sortira de la prison*) ce qui nous permet peut être de déduire que la présence du père constituée un élément d'angoisse pour la victime. Cependant, ce n'est qu'après le dévoilement de l'inceste que les relations de la victime avec l'entourage se sont modifiées. Elles sont devenues dysfonctionnelles ce qui se manifeste soit par : la rupture, l'évitement, ou la superficialité des relations avec autrui articulés en un manque de confiance à l'égard d'autrui.

Les relations avec la famille sont inexistantes (*à présent, je n'ai pas de relation avec la famille, personne ne me rend visite*). En effet, personne n'ose avoir une relation avec la victime par peur d'elle, peur qu'elle répète la même histoire avec eux, elle est devenue un "danger" pour tout le monde surtout ceux qui croient qu'elle est responsable de tout ce qui s'est passée (*tout le monde a peur de moi*). Ce rejet d'autrui a été destructeur pour la victime.

En effet, la victime trouve des difficultés à nouer de nouvelles relations normales loin de la crainte du rejet des autres. Dès qu'il y a un peu d'approfondissement dans les relations, la victime s'éloigne et fuit les autres en se repliant sur elle-même parce qu'elle a peur que les autres se détournent d'elle (*j'ai peur de l'avenir si quelqu'un connaît cette affaire il me rejette et me dédaigne*). La peur d'être abandonnée et rejetée, la pousse à éviter toute relation ou situation où elle se sent impliquée et qui constitue un risque pour elle (*je ne ferais aucune amie*).

L'effet des problèmes sociaux issus de l'inceste sur le fonctionnement psychologique de M :

Dans le monde arabo-musulman, le sexe de la femme doit rester clos jusqu'au mariage grâce à la fétichisation de l'hymen (Couchard, 2003), il ne s'ouvrira que pour le passage du sexe masculin du mari et des enfants. Le père fait effraction dans le corps et le sexe de sa fille. Désormais ce corps appartient au père qui en dispose, qui l'exhibe pour en jouir. Père et fille retrouvent ainsi la première relation originaire, ils fusionnent de nouveau, le père recouvrant la toute-puissance qu'il avait sur le corps de son bébé/enfant.

En tout cas, M a l'impression que son corps ne lui appartient plus, qu'il a une existence en dehors de sa volonté et de sa maîtrise. Elle est traversée parfois par un éprouvé de dissociation où son corps serait séparé d'elle, que son être à un corps pour deux. Le regard posé sur elle, suspicieux et persécuteur, fait incursion dans son psychisme et le vide de toute pensée. « J'étais dans le brouillard », dira-t-elle.

Ceci dit, l'un des événements pouvant être à l'origine du traumatisme psychique chez l'enfant est le fait d'être témoin de la souffrance de son parent. M avait une mère éplorée, déprimée, abandonnée par son mari, privée de satisfaction sexuelle et affective, se consacrant entièrement à ses enfants. La mère répète, égrène inlassablement les malheurs subis à ses enfants, mais surtout à M, la plus proche du fardeau maternel. Ferenczi (1932) parle dans ce cas de « terrorisme de la souffrance », c'est-à-dire du spectacle des malheurs imposé par l'adulte à l'enfant, entraînant une confusion des affects.

Couchard (2003), évoquant ces mères sacrifices dans le monde musulman, dira que leurs attitudes induisent une triple emprise. La première est fondée sur l'idée d'une dette sans fin attachant les filles aux mères ; la deuxième s'ancre sur le sentiment des filles qui, pour être au moins les égales de la mère, devront montrer qu'elles peuvent supporter autant d'affliction et de sacrifices que ces dernières ; la troisième forme d'emprise est suscitée par le sentiment de culpabilité à contrevenir aux

désirs maternels de peur d'augmenter la souffrance maternelle. Cette emprise, continue l'auteur, est l'une des conditions de la reproduction de modèles féminins de génération en génération vivant dans l'illusion que la participation active des mères des générations antérieures est le principal lieu d'identification à la lignée féminine.

Dimension transféro-contre-transférentielle de la rencontre :

Sur le plan relationnel et social, la victime manifeste en général des difficultés relationnelles avec autrui mais surtout avec les parents dus essentiellement soit à l'absence complète de l'objet parental, soit à sa présence défaillante. Ce qui est bien exprimé par la victime et particulièrement par les troubles dans la relation avec le père dont l'image est mauvaise, même dévalorisée et avec qui les relations sont modifiées. Ce qui a probablement engendré un fort sentiment d'abandon et un besoin patent d'étaillage et de soutien qui se sont reflétés à travers la recherche des liens avec autrui. Cependant, cela est empêché par les difficultés et les troubles relationnels, bien que la victime possède des capacités d'adaptation sociale et un désir d'établir des liens avec autrui.

On relève également auprès de notre patiente une grande crispation intérieure et un vide qui nous laissaient démunis face à elle qui disait peu de choses et pour qui l'étaillage que nous étions sans cesse amenés à lui fournir ne servait à rien, ou presque. Pour la relancer, par exemple après un silence durant les entretiens, il fallait apporter une question nouvelle, sa production offrant rarement la possibilité de dériver d'un thème à un autre. Il y a comme une paralysie de l'activité associative, la sienne, mais aussi en partie la nôtre.

Discussion:

Il est possible de distinguer des niveaux dans cette rencontre avec notre patiente durant trois entretiens:

Un premier portera sur les événements douloureux vécus, les exactions de la mère et les plaintes accompagnant ses souvenirs (ou du moins leur reconstruction).

Des affects forts émergeront de la honte, honte d'avoir été maltraitée, d'être toujours sous influence d'un entourage défavorisant qui inscrit dans son espace psychique un sentiment d'abondant lié étroitement à son trauma. Honte pour sa mère, son entourage voire même les membres de sa famille, femme abandonnée par son mari puis décédée suite à un cancer. Mais aussi colère contre elle-même qui ne peut s'opposer à ce qui lui arrive, le soin d'une maman qui n'est toujours pas à sa disposition, et un mouvement de haine contre une enveloppe familiale qui n'a pas su protéger son enveloppe individuelle de ces effractions qui endommagent

son être. Autre palier : celui de la lassitude, de l'épuisement parce que le pouvoir du mythe lié à la culpabilisation et la responsabilisation de trop est toujours prégnant pour l'impliquer dans la dislocation de sa famille et son placement en institution.

M est constamment interpellée pour répondre à un deuil pathologique. Elle répond présente, s'en veut d'être aussi passive, mais pense qu'il est de son devoir d'aider, d'être là pour sa sœur comme elle l'a toujours été. Elle s'autorise à s'occuper d'elle-même, à acheter des vêtements... à prendre du temps pour elle. Se sentant plus forte, ou plutôt disposant de plus de ressources psychiques, M sera à même de gérer son travail de deuil et de ne plus être entièrement sous sa coupe du moment qu'elle arrive en consultation avec de nouveaux vêtements, bien maquillée, parfumée pour investir un mouvement de séduction face à un psy qui porte une figure masculine.

Conclusion :

L'objectif de cette illustration est de saisir la spécificité voire même le repérage, d'aménagements psychiques sous-jacents au processus révélateurs des incidences traumatiques de l'inceste sur une victime d'inceste sexuel père/fille à l'adolescence.

L'élément clinique relevé chez M nous semble se contraster avec ce qui a été cité par Bonnet. C (1999) : Deux types d'agressions sexuelles de l'enfant peuvent être observés: l'un clairement brutal (*alors c'est ce qui a été vécu par notre patiente, violenté à plusieurs reprises par le père, l'abus est accompagné de violence physique comme réaction afin de mobiliser et contrôlé la victime*) et l'autre apparemment si doux qu'il est encore souvent dénié. Lorsque l'agression a été brutale, l'enfant présente des signes proches du syndrome psychotraumatique tel que le ressentent les victimes de catastrophes. Lorsque l'agression a mêlé insidieusement des caresses érotiques à de la pseudo-tendresse, le syndrome psychotraumatique est moins prédominant et les manifestations de la souffrance sont bien plus complexes.

Notre constat sur M relève aussi de ce qui a été cité par Lebigot. F (2005) : « La culpabilité est inhérente à l'expérience traumatique, elle se mêle aux phénomènes, de sentiment d'abandon, de honte, de fascination/répulsion pour l'horreur, créant ainsi une gamme de symptômes qui constitueront le tableau de la névrose traumatique », c'est pourquoi on a élaboré ce diagnostic à l'égard de M.(P25)

Bibliographie :

1. Audet, J., Katz J.F. (1999). *Précis de victimologie générale*, Paris, Dunod.
2. Belarouci L., Ferhat S., (2001), « Les femmes victimes de violences sexuelles en Algérie : autopsie d'un traumatisme », *Magazine de l'action humanitaire et du droit international humanitaire*, 3 : 12-14.
3. Bouhdiba, A. (1975). *La sexualité en Islam*, Paris, Puf.
4. Bonnet, C. (1999). *L'enfant cassé : l'inceste et la pédophilie*, Paris Albin Michel Editions.
5. Couchard, F. (1988). *Le fantasme de séduction chez les femmes de culture musulmane. Séductions maternelles et paternelles des processus culturels sur la fantasmagorie originare*, thèse de doctorat, université de Nanterre Paris 10.
6. Crocq, L. « Le traumatisme chez l'enfant ». Actes du colloque Européen de la fondation pour l'enfance. Novembre (1997).
7. Kinoo, P., & Viaux, J.L. (2003). Les allégations d'abus sexuels dans le divorce, in 2^e congrès international francophone sur l'agression sexuelle du 7 au 9 Mai 2003 Bruxelles.
8. Pahlavan, F. (2002). *Les conduites agressives*, Armand Colin Editions.
9. Laupies, V. (2000). *Les quatre dimensions de l'inceste*, Harmattan Editions.
10. Lebigot, F. (2005). *Traiter les traumatismes psychiques. Clinique et prise en charge*, Dunod Editions.
11. Marty, F., (2009), «La méthode du cas », dans S. Ionescu (dir), *Méthodologie de la recherche en psychologie clinique* (pp.53-75), Paris, PUF.
12. Mucchelli, R. (1977). *L'analyse de contenu des documents et des communications: connaissance du problème*, 2e éditions, Paris, E. S.F.